



# Guide critique



**Article 353 du Code pénal** Jusqu'au 15 fév., au Rond-Point.

## Théâtre

Sélection critique par  
**Kilian Orain**

### Article 353 du Code pénal

D'après Tanguy Viel, adaptation et mise en scène d'Emmanuel Noblet. Durée: 1h30.

Jusqu'au 15 fév., 18h30 (sam.),  
 Théâtre du Rond-Point,  
 2 bis, av. Franklin-Roosevelt, 8<sup>e</sup>,  
 01 44 95 98 21, theatre  
 durondpoint.fr. (14-33€).

**T** Le comédien et metteur en scène Emmanuel Noblet aime à magnifier les textes qui le bouleversent, ceux où l'on répare de toutes ses forces les vivants, où on leur rend leur dignité, où l'on apprend à les respecter et à les aimer. Situé dans les brumes du Finistère nord, *Article 353 du Code pénal* (2017), du Breton Tanguy Viel, est de ceux-là. Martial Kermeur (Vincent Garanger, toujours saisissant d'humanité brute) y fait face à son juge (Emmanuel Noblet, énigmatique à souhait) après avoir noyé un promoteur immobilier qui l'avait odieusement escroqué. Il lui raconte sa terrible et trop banale histoire. De cet affrontement traité en quasi-thriller juridique, les deux comédiens font morceau de bravoure théâtral dans un imposant et lancinant décor de pierres. Simple et diablement efficace. — **F.P.**

■ Hélas **T** Bof **TT** Bien **TTTT** Très bien **TTTTT** Bravo